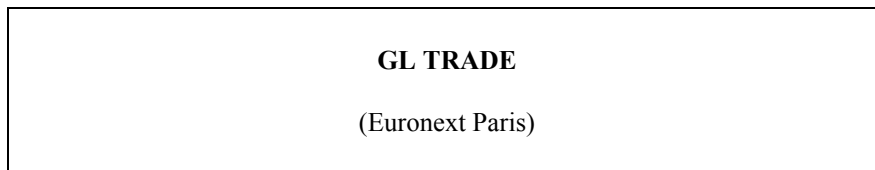


Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.



Le 26 novembre 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions GL TRADE au prix unitaire de 41,70 €, la société SunGard Investment Ventures LLC (1), agissant au travers de sa succursale française, détient par l'intermédiaire de sa filiale à 100% Financière Montmartre, 9 732 589 actions GL TRADE représentant autant de droits de vote, soit 99,21% du capital et des droits de vote de la société (cf. D&I 208C2101 du 26 novembre 2008 et D&I 208C2117 du 27 novembre 2008).

Le 2 décembre 2008, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société SunGard Investment Ventures LLC, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de cette dernière de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat simplifiée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions GL TRADE qu'elle ne détient pas, au prix de 41,70 € par action GL TRADE, sur le fondement des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-16 I 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 à 237-16 du règlement général sont remplies :

- les actions GL TRADE non présentées par les actionnaires minoritaires à l'offre publique d'achat simplifiée clôturée le 20 novembre 2008 représentent 0,79% du capital et des droits de vote de la société ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 208C1915 du 21 octobre 2008) ;
- le retrait obligatoire est libellé aux mêmes conditions financières que l'offre publique d'achat simplifiée, soit 41,70 € par action GL TRADE.

Par conséquent, le retrait obligatoire portant sur les actions GL TRADE interviendra le **10 décembre 2008** au prix de **41,70 €** par action.

Le retrait obligatoire vise 77 517 actions GL TRADE, représentant 0,79% du capital et des droits de vote de la société (2), ainsi que 31 800 actions GL TRADE qui pourraient être créées entre le 20 novembre 2008, date de clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, et le 10 décembre 2008, par l'exercice des options de souscription d'actions qui peuvent être exercées à cette date et qui n'étaient pas exercées au 20 novembre 2008.

Euronext Paris SA publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions GL TRADE d'Euronext Paris.

- (1) Contrôlée au plus haut niveau par SunGard Data Systems Inc.
- (2) Sur la base d'un capital composé de 9 810 106 actions représentant autant de droits de vote.